

Le candidat à la direction d'un parti remplit le présent formulaire et le dépose auprès du directeur général des élections dès qu'il se porte candidat.

Conformément au paragraphe 24(1) de la *Loi sur le financement des élections*, je, _____, Nom

candidat à la direction du _____ nomme à titre d'agent officiel nom du parti inscrit la
Nom du parti inscrit

personne suivante dont les renseignements figurent ci-dessous :

NOM DE L'AGENT OFFICIEL		
ADRESSE PERMANENTE AU MANITOBA (où des documents peuvent être signifiés, autre que l'adresse d'un bureau temporaire)		CODE POSTAL
ADRESSE RÉSIDENTIELLE (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)		CODE POSTAL
N° DE TÉLÉPHONE		
RÉSIDENCE	BUREAU	CELLULAIRE
COURRIEL		

Signature du candidat à la direction

Date (aaaa-mm-jj)

CONSENTEMENT DE L'AGENT OFFICIEL

Je, soussigné, accepte d'être nommé à titre d'agent officiel du candidat à la direction mentionné plus haut.

Signature de l'agent officiel

Date (aaaa-mm-jj)

Note: Si l'agent officiel nommé en application du paragraphe 24(1) de la *Loi sur le financement des élections* cesse d'exercer ses fonctions pour quelque raison que ce soit, le candidat à la direction avise immédiatement le directeur général des élections du nom de son nouvel agent officiel en déposant le formulaire 944 dûment rempli.